

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue lundi le 07 décembre 2015 à 19h00 au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Claude Fortin	maire
	M. Richard Breton	conseiller poste 1
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	M. Christian Laplante	conseiller poste 3
	Mme Claudine Lemelin	conseillère poste 4
	Mme Françoise Couture	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Frédéric Desjardins.

---

Un avis spécial a été donné le 04 décembre 2015 par monsieur Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, qu'une session extraordinaire du conseil municipal de cette Municipalité sera tenue au lieu ordinaire des sessions à dix-neuf heures (19 h 00), lundi le 07 décembre 2015 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants à savoir :

- a) Renouvellement du contrat d'embauche de la ressource en inspection (urbanisme) pour l'année 2016;
  - b) Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage;
  - c) Adoption des prévisions budgétaires 2016 – OMH de Beaurivage;
  - d) Octroi du contrat de cueillette des gros rebuts à l'entreprise RecycLav inc;
  - e) Octroi du contrat de fourniture d'un service d'analyses laboratoires de l'eau potable et des eaux usées.
- 

Monsieur le maire, Claude Fortin souhaite la bienvenue.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire du 07 décembre 2015 est ouverte à 19h05.

**RÉSOLUTION 744-07-12-2015**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session extraordinaire du 7 décembre 2015 soit accepté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 745-07-12-2015**  
**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE LA**  
**RESSOURCE EN INSPECTION (URBANISME) POUR L'ANNÉE**  
**2016**

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage reconduit pour l'année financière 2016 l'entente intermunicipale en matière d'inspection du bâtiment et de l'environnement (urbanisme) intervenue avec la municipalité de Saint-Gilles;

Attendu que les conditions de base imparties à cette entente sont :

- LE TARIF HORAIRE : établi à 45.45\$/l'heure pour 2016 incluant toutes contributions et cotisations de l'employeur ainsi que les jours fériés et vacances annuelles, assurances et tout autre frais relevant de l'employeur;

- HORAIRE DE TRAVAIL permettant une flexibilité sur le plan de la mobilisation de la ressource en fonction des projets ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture  
Et résolu à l'unanimité

De reconduire selon les conditions stipulées à l'entente pour l'année financière 2016, le contrat d'embauche de madame Claudine Fontaine à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement et qu'elle soit autorisée par les présentes à émettre des permis et autres autorisations relatives à cette fonction sur le territoire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage;

Que les «attendu que» fassent partie de la résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 746-07-12-2015** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE** **INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE** **BEAURIVAGE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
Et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 telles que présentées.

REVENUS : 412 768\$  
DÉPENSES : 412 768\$

Quote-part à payer par la Municipalité pour l'année 2016 : 40 551.00\$

La quote-part de la Municipalité sera payable en 2016 et prévue au budget 2016 en quatre versements de 10 137.75\$ selon le calendrier suivant :

Mars 2016	10 137.75\$
Juin 2016	10 137.75\$
Septembre 2016	10 137.75\$
Décembre 2016	10 137.75\$

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 42000 499 et 02 42000 500 et 02 42000 642.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION 747-07-12-2015** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 – OMH DE** **BEAURIVAGE**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
Et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 telles présentées par madame Rolande Nadeau, directrice de l'Office Municipale d'habitation de Beaurivage.

REVENUS : 48 508\$  
DÉPENSES : 83 480\$  
DÉFICIT : 34 972\$

Montant à payer par la Société d'habitation du Québec : 31 475\$  
Montant à payer par la Municipalité : 3 497\$

La part de la Municipalité sera payable en 2016 et prévue au budget 2016 selon le calendrier de versement suivant :

Février 2015	874.25\$
Avril 2015	874.25\$
Juillet 2015	874.25\$
Septembre 2015	874.25\$

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisés à même le poste budgétaire 02 64000 993 – OMH de Beaurivage en 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 748-07-12-2015**

**OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE DE GROS REBUTS 2016 À  
L'ENTREPRISE RECYCLAV POUR UN MONTANT ANNUEL DE  
1 740.00\$ PLUS LES TAXES**

Attendu que la Municipalité a reçu une offre de l'entreprise RecycLav Inc. relativement à la collecte de gros rebuts sur son territoire;

Attendu que ce service se démarque par son approche, mettant à profit des entreprises et organismes et la MRC de Lotbinière, et par la fréquence de ses collectes;

Il est proposé par le conseiller Richard Breton  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer, pour l'année financière 2016, le contrat de collecte de gros rebuts à l'entreprise RecycLav Inc. du 6, rue du Sillon à Saint-Apollinaire pour un montant de 1 740\$ plus les taxes versé mensuellement à raison de douze paiements de 145.00\$ plus les taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION 749-07-12-2015**

**OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN SERVICE  
D'ANALYSES LABORATOIRES DE L'EAU POTABLE ET DES  
EAUX USÉES**

Attendu que le contrat d'analyses laboratoires des eaux de la Municipalité vient à échéance le 31 décembre 2015 et qu'il doit être renouvelé;

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel de proposition de prix afin d'obtenir des offres de services d'analyses laboratoires de l'eau potable et des eaux usées;

Attendu que chacune des entreprises invitées a reçu un devis technique décrivant les paramètres devant être respectés;

Attendu que la Municipalité a reçu trois propositions de prix des entreprises suivantes pour une période de trois années qui se déclinent ainsi :

	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL- AVANT TAXES
Exova	2283.70\$	2283.70\$	2283.70\$	6 851.10\$
Environnex	2286.00\$	2286.00\$	2286.00\$	6 858.00\$
Maxxam	2138.00\$	2138.00\$	2138.00\$	6 414.00\$

Attendu que l'offre de service de l'entreprise Exova est plus avantageuse que ses concurrentes puisqu'elle inclut les transports du matériel d'échantillonnage et le retour des échantillons au laboratoire;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de fourniture d'un service d'analyses laboratoires de l'eau potable et des eaux usées à l'entreprise Exova pour une période de trois années pour un montant total de 6 851.10\$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépenses soient puisées à même le postes budgétaires Analyse de l'eau 02 41 200 411 et analyse de l'eau usée 02 41400 411.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La séance extraordinaire du 07 décembre 2015 est fermée à 19h25.

---

Claude Fortin  
Maire

---

Frédéric Desjardins  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier